

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Minaria Helvetica : Zeitschrift der Schweizerischen Gesellschaft für historische Bergbauforschung = bulletin de la Société suisse des mines = bollettino della Società svizzera di storia delle miniere |
| Herausgeber: | Schweizerische Gesellschaft für Historische Bergbauforschung |
| Band: | - (1988) |
| Heft: | 8a |
| Artikel: | Historique des mines de St-Martin - Progens |
| Autor: | Vial, Jean-Claude |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-1089578 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est sans doute la présence du charbon dans la colline Progens St-Martin qui décide les frères Claude Joseph et Melchior Schmid, propriétaires des verreries de Miélin en Franche-Comté, associés à Mathieu de Noyant, ingénieur des mines de sa Majesté très Chrétienne à demander au Petit Conseil de Fribourg "le droit d'exploiter des mines de charbon de terre qu'ils pourraient découvrir dans le canton et y établir des manufactures, telles que verrerie et tuilerie."

Melchior Schmidt n'est pas tout à fait inconnu; il avait déjà obtenu en 1768, avec le Bernois Gottlieb Wagner, une concession pour l'établissement d'une verrerie et l'ouverture d'une mine de charbon à Paudex (VD)

Au mois de novembre 1776, le gouvernement accorde aux associés la patente sollicitée. Il est intéressant de relever la bienveillance avec laquelle elle est octroyée aux exploitants. Gaston Bourgoin le souligne en ces termes: "On avait à Fribourg de grands espoirs pour l'avenir économique du canton. On voyait déjà tout le pays ravitaillé en charbon par les mines de Progens." Il est bon de citer quelques-uns des réels avantages dont bénéficie la société au départ:

- exemption fiscale pendant les trois premières années de son existence,
- elle reçoit à titre gracieux le bois nécessaire à la construction des bâtiments et des machines; pour la construction des galeries de mines, elle dispose de vingt poses de bois de sapin au prix modique de 6 louis d'or la pose exploitée,
- enfin voici ce que dit la concession à propos de l'exploitation du charbon:

"Les charbons de terre ou houille étant une matière très utile aux verreries dont nous désirons faciliter l'établissement, et

verrerie elle-même sur celui de la commune de Progens. Gaston Bourgoin explique ce choix par le fait que Semsales était une localité plus importante, située sur une grand-route, attirant davantage les regards.

Jean-Claude Vial , Tatroz

HISTORIQUE DES MINES DE ST-MARTIN - PROGENS

Conférence donnée à St-Martin dans le cadre de la SSHM

D'après:

Gaston Bourgoin, Progens, son histoire, Progens 1986 (Cet ouvrage, édité à l'occasion du jubilé de la Caisse Raiffeisen de Progens, reprend une série d'articles publiés dans les Annales fribourgeoises, 1939-1943)

Georges Andrey, Un aspect économique de l'émigration française dans le canton de Fribourg: J.-B.-J. Brémond et la Verrerie de Semsales sous la République Helvétique (1798-1803), Annales fribourgeoises, 1969-1970.

On interprète couramment la politique économique des gouvernements patriciens d'Ancien Régime par une priorité absolue à l'agriculture au détriment de l'industrie et du commerce. Un ouvrage d'économistes dit en effet à propos de Fribourg: "...l'hostilité à l'égard de l'industrie (visait) à interdire aux réfugiés l'installation de manufactures et même le droit de bourgeoisie aux personnes qui avaient fait fortune dans les affaires."¹

Il convient cependant, selon Georges Andrey, de nuancer ces affirmations; en effet, c'est encore sous le Régime patricien que se crée, en 1771, la société de Diesbach, entre les mains d'une famille patricienne puissante, pour l'extraction de la houille dans la vallée de la Mionnaz. Elle entreprend des fouilles dans la région de Palézieux et creuse trois galeries et un puits dans le bois de l'Erberet (frontière FR-VD). Mais tout fut abandonné après trois ans de travail.

Cinq ans plus tard, soit en 1776, apparaît une nouvelle société, celle des "Mines et Verrerie de Semsales".²

¹ Chammartin Ch., Gaudard G., SchneiderB., Fribourg, une économie en expansion, Lausanne 1965, p.2.

² Le nom de Semsales a été emprunté à un village voisin bien que les mines ouvertes se situent pour la plupart sur le territoire de la commune de St-Martin et la

pouvant en outre devenir une branche de commerce très avantageuse au moyen d'une exploitation bien dirigée", nous accordons un "privilège exclusif de pouvoir exploiter des mines pendant 40 ans, dans les baillages de Vuissens, Bulle, Vaulruz y compris Vuadens, Châtel-St-Denis, Attalens, Rue, Romont et Estavayer." Ce charbon pourra être vendu à l'étranger "après avoir préalablement fourni aux besoins et demandes de nos chers sujets "à qui il sera toujours vendu en dessous du prix fait à l'étranger.

Cependant, le privilège d'extraire le charbon dans les limites de la concession n'est pas absolu. En effet le gouvernement réserve à ses sujets le droit d'exploiter le charbon sur leurs terres ou sur celles d'autrui, pour leur usage particulier. Cette restriction tendrait à prouver que les gens du lieu extrayaient déjà ce lignite pour leur usage domestique, ce qui est tout à fait envisageable quand on sait que, de par leur disposition dans le sous-sol (inclinés à 45°), les filons affleuraient à mains endroits.

L'entreprise démarre bien et un document trouvé par Gaston Bourgoin (archives de la commune de St-Martin) affirme que "l'établissement occupe déjà un grand nombre d'ouvriers et qu'il en occupera dans peu jusqu'à trois cents". Il est bien sûr impossible de savoir quelle part de ceux-ci s'emploient à l'extraction du charbon.

Toutefois cet élan initial reste sans lendemain. Le changement de concessionnaires est fréquent. La première association de 1776 se disloque déjà trois ans plus tard alors que la patente courait sur quarante ans. Le second groupe d'exploitants ne dure que deux ans. Aide et protection sont demandées au gouvernement, en vain. Puis c'est une succession de sociétés qui connaissent toutes le même résultat: l'échec; échec qui met en péril cette entreprise sur laquelle on avait fondé tant d'espoir.

Trouve-t-on une explication à cette série d'échecs?
Mauvaise volonté du gouvernement? Ce serait injuste de l'affirmer après ce que nous avons vu. Incompétence des

entrepreneurs? Brémont qui en fera une entreprise florissante se trouve lui-même en difficulté. Les frères Schmid ont une longue expérience derrière eux. L'ingénieur de Noyant est nommé par leurs Excellences de Fribourg ingénieur en chef des mines du canton pour "ses mérites et ses capacités".

Il semble, comme le relève Georges Andrey, que la verrerie soit aux prises avec le problème commun aux autres entreprises fondées en Suisse aux XVIIème et XVIIIème siècles: la pénurie de combustibles. En effet le bois a fait rapidement défaut et l'extraction de la houille s'avère difficile. Les espoirs euphoriques du départ furent bien vite déçus: les couches de charbon sont peu épaisses (à peine 20 cm en moyenne).

Ouvrons maintenant une parenthèse sur l'organisation et les conditions de travail dans les mines en cette fin de XVIIIème siècle. On peut les reconstituer en partie à travers l'"Ordonnance et Règlement de leurs Souverains et Excellences de Fribourg pour le service et pour la police des ouvriers des mines et verreries de Semsales" qui date du 6 juillet 1779.

Le règlement est divisé en trois chapitres:

- Verrerie
- Pour les Maîtres-mineurs
- Pour les mineurs.

Nous nous arrêterons sur les deux derniers.

On reconnaît le caractère dangereux du travail dans les mines et de nombreuses mesures sont exigées et prises pour protéger la vie des ouvriers.

Le maître-mineur doit porter une attention particulière au boisage et à l'étayage des galeries, ainsi qu'à leur entretien. Il est menacé d'une amende proportionnée à la gravité de l'accident si sa responsabilité se trouve engagée. Responsable de l'outillage, il le contrôle chaque mois et ne remet un outil neuf au mineur que contre restitution de l'outil détérioré ou usagé. Dans la mine, on s'éclaire à la chandelle distribuée à chaque équipe au début du travail et dont le solde est récupéré par le maître-mineur à la fin du temps de travail. Même pratique pour

la poudre. Tout vol de matériel se solde par un renvoi immédiat, sans que le coupable puisse recevoir le salaire qui lui est dû. La fréquentation des cabarets est soumise à l'autorisation du directeur.

Le travail: les mineurs sont divisés en deux équipes, travaillant jour et nuit. L'équipe de jour commence à 6 heures du matin et ne ressort des galeries qu'à 6 heures du soir, relevés par leurs camarades qui y travailleront toute la nuit. Chaque semaine, les équipes sont interverties.

Tout retard ou absence illégitime sont pénalisés: le premier par la perte d'une demi-journée de salaire, la seconde, deux journées entières.

Les dimanches et les jours de fête sont chômés mais des circonstances extraordinaires comme une inondation peuvent contraindre les ouvriers à reprendre aussitôt le travail.

L'ordonnance réglemente la vie des mineurs et des verriers en dehors du travail:

- port de l'uniforme le dimanche
- interdiction de quitter la paroisse sans l'accord du directeur
- contrôle strict quant à la consommation d'alcool aussi bien sur la place de travail que pendant les moments libres.

Punition, amende, prison, sont les sanctions prévues contre ceux qui ne se plient pas au règlement avec tout de même un droit de recours au bailli de Châtel, afin d'éviter l'arbitraire.

Il est aussi créé une caisse de secours mutuel alimentée par les amendes pour venir en aide aux employés malades ou accidentés. La caisse recevra encore le salaire d'une journée de travail de chaque mineur ou ouvrier, ceci tous les trois mois, afin de pouvoir s'assurer les services d'un chirurgien. Le règlement ne parle cependant pas de salaire.

Un nouveau départ.

Georges Andrey avance deux raisons pour expliquer le nouveau départ de l'entreprise qui deviendra bientôt la plus importante verrerie de Suisse.

C'est d'abord l'installation de la République helvétique (1798-1803) qui déclare propriété nationale les richesses du sol, qui place toutes les mines sous le contrôle d'une administration centrale et qui accorde aux entreprises l'appui des pouvoirs publics. Ainsi la Verrerie de Semsales va bénéficier d'un soutien direct de l'Etat dont le but est d'exploiter intensivement les matières premières du pays pour diminuer la dépendance de la Suisse vis-à-vis de l'étranger, autrement dit pour raffermir l'autonomie du pays.

C'est ensuite la véritable entrée en scène de Jean-Baptiste-Jérôme Brémond. Né en 1760 à Brignoles, dans le Var, il est issu d'une famille de moyenne bourgeoisie provençale adonnée à l'industrie et au commerce; il a toutes les qualités requises pour réussir dans le domaine. Gaston Bourgoin le dit "intelligent, actif, il a le sens aigu des affaires, en particulier le sens de la finance". Instigateur de l'émigration suisse au Brésil en 1819, il sera accusé d'avoir voulu faire sa poche au détriment des colons. Amour du gain, mais aussi esprit d'entreprise, faculté de calcul, Georges Andrey trouve en lui les caractéristiques de l'homme économique moderne, c'est-à-dire le bourgeois. Ces qualités vont assurer à Brémond la réussite et la fortune aux mines et verreries de Semsales en devenant successivement leur administrateur en 1796 et leur propriétaire en 1800. Il va en faire la première verrerie de Suisse.

Voyons maintenant quelles sont les mesures concrètes prises conjointement par Brémond et l'Administration centrale des mines.

- on ouvre une nouvelle mine vu la pauvreté des filons,
- on favorise des améliorations dans l'extraction de la tourbe donnant par là même du travail en plus aux habitants de la région,
- le Directoire helvétique prend également des mesures concrètes pour inclure les verres de Semsales dans le traité de commerce franco-suisse, pour en faciliter l'écoulement,
- l'entreprise bénéficie de facilités pour l'exploitation du bois indispensable pour la fabrication du verre blanc, tourbe et charbon produisant trop de fumée. Et quelque temps après, nouvelle preuve de la pauvreté des mines, l'Administration

centrale des Mines demande au gouvernement de lui mettre à disposition 800 poses de forêts nationales dans le voisinage de Semsales. Par coupe annuelle de 18 poses durant 100 ans, on assurait aussi bien le reboisement des forêts abattues que l'affouage de la verrerie; on recommencerait alors les coupes où elles avaient débuté un siècle plus tôt.

Mais une année après, la République helvétique avait vécu et l'Administration centrale des Mines était supprimée par le premier landamann de la Suisse, le Fribourgeois Louis d'Affry.

Le retour à la souveraineté cantonale signifie pour la verrerie, la fin des grands espoirs. Le plan d'agrandissement est abandonné ainsi que l'idée d'installer une cristallerie à la Part-Dieu. Malgré cela, Brémond réussit à maintenir sur pied son entreprise, même à la consolider. Il ne semble en tous cas pas y avoir d'autres explications à sa fortune.

Les mines semblent connaître une nouvelle extension; quatre nouvelles galeries sont creusées.

Nous connaissons mal l'évolution de l'exploitation au cours du XIXème siècle. Mais celle-ci paraît avoir connu des périodes fastes, puis de ralenti voire d'abandon. Entre 1830 et 1840, on a mis l'accent sur l'exploitation de la tourbe, alors qu'en 1840 Antoine Brémond, le fils de Jean-Baptiste-

Jérôme, qui a repris l'entreprise, demande une nouvelle concession pour l'exploitation des mines de houille, concession qu'il revend 5 ans plus tard à une société ayant siège à Paris.

En 1862, la famille Brémond vend la moitié de la verrerie et des mines à une famille d'origine bretonne: les Quennec. Un des fils, Henri, ingénieur de l'Ecole centrale modernise les techniques d'exploitation; il introduit dans les mines des machines à vapeur pour actionner les treuils tirant les wagonnets.

On signale encore en 1870, la présence de deux cents ouvriers dans la seule mine du Froumi. Mais c'était le chant du cygne.

En effet, avec le développement des chemins de fer (la ligne Lausanne - Berne est ouverte en 1862) la houille allemande envahit peu à peu le marché suisse. De meilleure qualité et meilleur marché, elle remplace le charbon indigène qui ne peut

plus soutenir la concurrence. L'exploitation des mines cesse peu à peu vers 1880. Lorsqu'en 1914 la Verrerie de Semsales ferme ses portes, rachetée deux ans plus tôt par celle de St-Prex, on pense sans doute que le temps des mines est pour la contrée irrémédiablement révolu. Mais c'est sans compter avec les soubresauts dont l'histoire a le secret.

Avec le premier conflit mondial et les dérèglements qu'il produit dans tous les domaines, le charbon étranger se fait plus rare et par conséquent plus cher. C'est alors que l'on songe à faire revivre les vieilles mines.

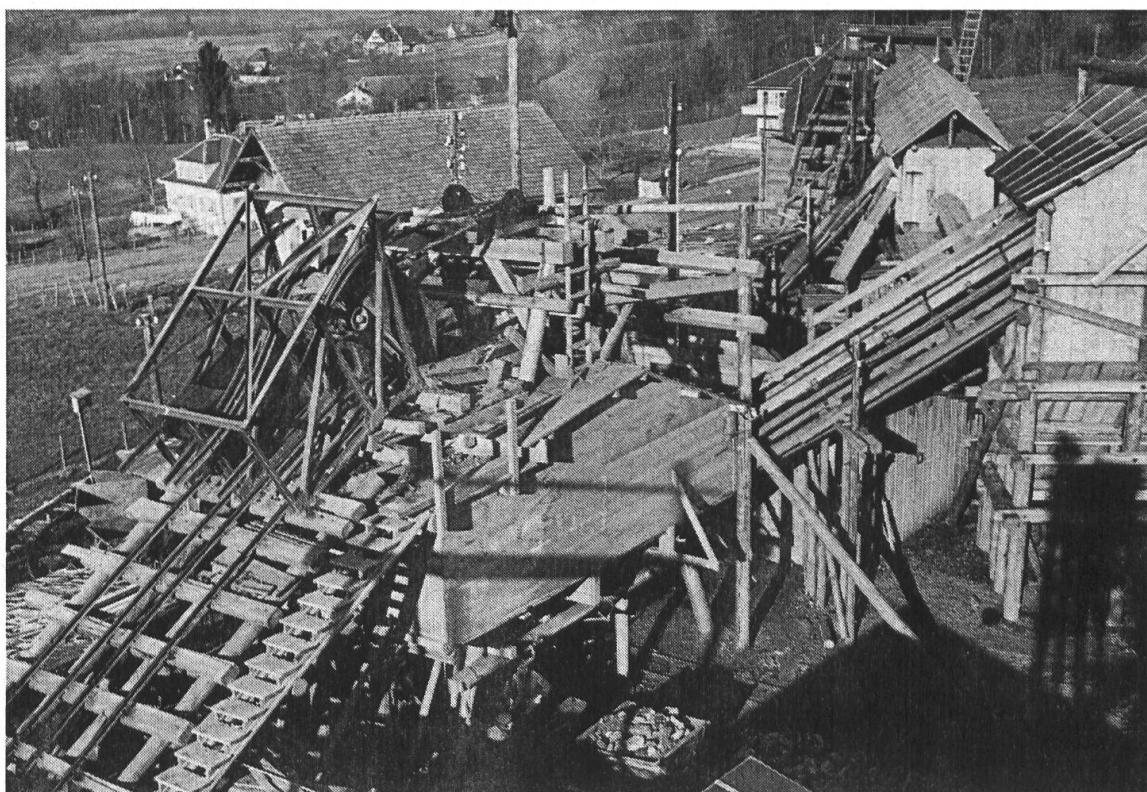
En 1916, une concession pour 50 ans est délivrée à MM Aloys Perrin de Semsales et Lévy de Bulle. Les nouveaux exploitants travaillent avec de modestes moyens durant l'année 1917. Ils vendent au début 1918 la concession à la "Société anonyme des Mines et Charbon de Semsales". Une expertise faite par le Professeur Schmid de Bâle permet les plus grands espoirs; on espère extraire environ 200 tonnes de combustible par jour. On améliore les techniques d'exploitation: on installe la lumière électrique dans les galeries, des ventilateurs et des pompes électriques. On équipe d'anciennes mines, on ouvre de nouvelles galeries. On perce au bas de la colline de Progens un travers-banc de 540 mètres qui la traverse de part en part. On améliore les routes pour le transport du charbon vers les gares d'Oron et de la Verrerie. On remet à neuf les immeubles. Tous ces travaux engloutissent le capital social de 1.200 000 francs et les dettes s'élèvent à la fin 1918 à près de la même somme.

Une réorganisation financière et technique s'impose. Au point de vue technique, on abandonne les puits du Froumi et du Bois-de-Villard et on concentre toutes ses forces sur le puits de la Mionnaz et le travers-banc de La Verrerie. Sous la direction de Marc Lorétan, l'exploitation connaît dès 1919 des résultats positifs: près de 250 ouvriers extraient pour 1919 8023 tonnes et 8015 pour 1920.

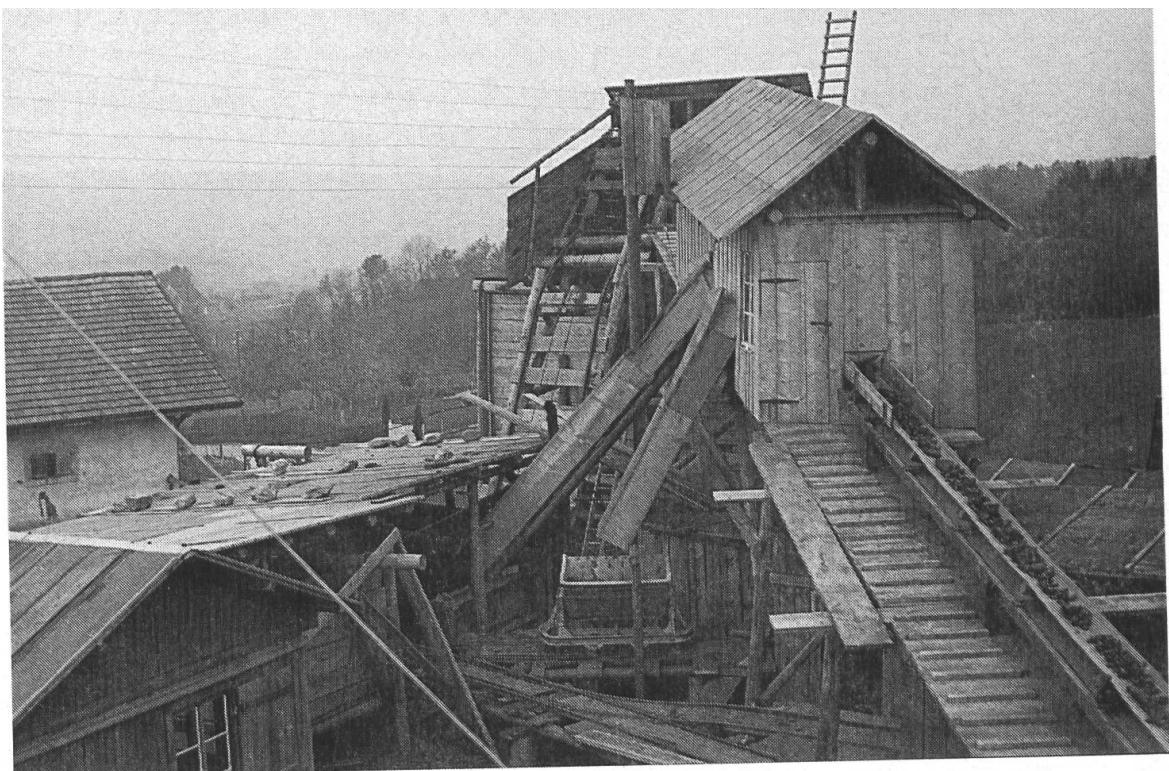
Dès 1921, l'arrivée du charbon étranger sonne à nouveau le glas des exploitations indigènes. La société arrête son exploitation en 1921.

Si les mineurs de l'époque ont pu dire comme les poilus des tranchées c'est la "der des der", et bien ils se trompaient. Vingt ans plus tard certains d'entre eux vont redescendre à la mine pour sauvegarder à leur façon l'indépendance d'une Suisse bien seule au milieu de l'Europe déchirée par la guerre.

En complément de l'historique, et correspondant à l'excursion sur le terrain, guidée par Mr W. Hubacher, un ensemble de photos de la dernière période d'exploitation se trouve au Musée de Géologie de Lausanne.



Vue partielle des installations de St.Martin.
(Aujourd'hui, seuls quelques monticules restent en témoignage)



Années 1942-1946
Installation au jour
sur le carreau
de la mine d'Oron.
L'arrivée du charbon
et son triage à la
main.

